

## GÉNÉRALITÉS

XIII. *Communications entre le Canada et Terre-Neuve*

1. Quand le bill fut rédigé, Terre-Neuve n'était pas encore province canadienne, de sorte qu'à cette époque le circuit radiophonique entre Montréal (*Drummondville-Yamachiche*) et Saint-Jean était un circuit de communication extérieure.

2. Terre-Neuve est maintenant province canadienne, mais le bill n'a pas été modifié parce que l'outillage utilisé à l'extrémité ouest de ce circuit avait été fusionné avec celui qui servait aux circuits de radiotélécommunication extérieure de Drummondville et d'Yamachiche, dont fait mention le présent bill. Il sera peut-être opportun, plus tard, d'acquérir l'extrémité est de ce circuit, mais de toute façon nous estimons sage d'obtenir l'autorisation voulue pour pouvoir acquérir ce matériel et exploiter les communications entre Montréal (P.Q.) et Saint-Jean (T.-N.), si c'est désirable.

3. Voilà la seule raison des mots suivants qui figurent à la clause 6 b) du bill: "Entre Terre-Neuve et toute autre partie du Canada." Et l'on n'a ni le désir ni l'intention d'étendre le circuit en question ou d'en ouvrir de nouveaux.

XIV *Accord d'exploitation conclu avec les É.-U.*

Le Commonwealth a conclu avec les États-Unis un accord appelé Accord des Bermudes (1945), qui vise l'exploitation des télécommunications entre les États-Unis, les possessions des États-Unis et les pays du Commonwealth. L'accord restreint le nombre de circuits radiotélégraphiques directs entre les États-Unis et tout pays du Commonwealth, et définit les catégories de dépêches devant emprunter ces circuits. Il prévoit aussi des tarifs maxima, la répartition des tarifs entre les compagnies exploitantes intéressées, et le règlement des comptes. Aux termes de l'accord, les États-Unis peuvent s'aboucher directement avec n'importe quel pays du Commonwealth en matière de télécommunications. Il est entendu toutefois que lorsque les problèmes qui surgissent sont tels qu'ils pourraient affecter l'ensemble du réseau de télécommunications du Commonwealth, le pays du Commonwealth en cause consultera les autres gouvernements du Commonwealth par l'entremise du *Commonwealth Telecommunications Board* avant de s'engager vis-à-vis le gouvernement des États-Unis. Les compagnies américaines ont des circuits directs avec le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde, le Pakistan et l'Afrique du Sud. L'extrémité du Commonwealth de chaque circuit est naturellement exploitée par la compagnie de télécommunications ou l'organisme national du pays du Commonwealth en cause.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur Connelly. Votre rapport est des plus intéressants. Messieurs, à vous maintenant de décider si nous interrogerons M. Connelly ou le ministre. Est-il venu à l'esprit des membres du Comité de poser certaines questions durant les déclarations de M. Connelly?

M. McIVOR: L'Inde n'est pas en cause?

Le TÉMOIN: Oui.

L'hon. M. CHEVRIER: Elle a signé l'accord.

M. McIVOR: Merci, monsieur.

M. HATFIELD: Cette station est-elle désignée comme celle de Drummondville, j'entends la station juste en dehors de Trois-Rivières?

Le TÉMOIN: Elle est située juste en dehors de Drummondville.